

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUN 2019**

**Délibération**  
n° 2019.06.177

**Convention de  
participation au  
fonctionnement  
nécessaire à la  
surveillance et à la  
maintenance du  
tunnel de la Gâtine**

**LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Alain THOMAS à Françoise DELAGE

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s) :**

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Alain THOMAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.06.177**

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT NECESSAIRE A LA SURVEILLANCE ET A LA MAINTENANCE DU TUNNEL DE LA GATINE**

Le tunnel de la Gâtine, situé sur la commune d'Angoulême, est une infrastructure du réseau routier indispensable à la fluidité de la circulation sur la commune et sur l'agglomération. En effet, il est utilisé tant pour des déplacements personnels que professionnels.

Or, afin de répondre aux conditions d'exploitation de cette catégorie de tunnel, conformément à l'avis de la commission nationale d'évaluation de sécurité des ouvrages routiers (CNESOR) du 3 juin 2015, des travaux importants de restructuration et de mise en conformité étaient indispensables au maintien de cet équipement.

A cet effet, la commune, maître d'ouvrage, finit de réaliser un programme de travaux de l'ordre de 11 millions d'euros.

Par un courrier en date du 5 juin 2015, la commune a sollicité la participation financière de GrandAngoulême à ces travaux.

Or, dans le cadre de la refonte du réseau de transports publics urbains, une nouvelle ligne express desservant Puymoyen, Ma Campagne et le Pôle d'Echanges Multimodal Est de la gare d'Angoulême doit utiliser cette infrastructure.

La poursuite de l'exploitation du tunnel de la Gâtine est donc très importante pour GrandAngoulême, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité.

C'est pourquoi, par délibération n°64 du 24 mars 2016, GrandAngoulême a créé, sur le budget annexe « transports en commun », une autorisation d'engagement et des crédits de paiement pour un montant de 7,5 millions, correspondant alors à 50% du coût estimé des travaux.

En juillet 2018, le coût de l'opération a été actualisé, suite aux différentes consultations et à la conclusion des marchés de travaux ou d'équipement, et établi à la somme globale de 10,3 millions d'euros HT. La participation de GrandAngoulême a été ramenée finalement au montant de 5,75 M€.

Il convient désormais de définir le montant de la participation annuelle de GrandAngoulême au bénéfice de la commune d'Angoulême, à la surveillance et à la maintenance du tunnel une fois mis aux normes.

Suite aux nombreuses réunions entre les deux collectivités, la participation, en année pleine, de GrandAngoulême au fonctionnement du tunnel, remis aux normes, dans le cadre du scénario retenu qui consiste à une ouverture tous les jours en 2x8, exceptés les dimanches et jours fériés, pourrait être de 75 k€ en année pleine.

En ce qui concerne l'année 2019, GrandAngoulême participera au prorata de la période de remise en circulation.

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 19 juin 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le montant de la participation financière annuelle au fonctionnement apportée par GrandAngoulême pour le tunnel de la Gâtine.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilité à cet effet à signer la convention avec le Maire d'Angoulême et qui fait partie intégrante de la délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 juillet 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 juillet 2019</b>